

Une lettre de Geoffrey Nice

Article publié le 22 septembre 2007

Par Geoffrey Nice

Source : LE MONDE

Taille de l'article : 543 mots

Lettre réponse GN Le Monde > > Une lettre de Geoffrey Nice > > LE MONDE
> | 21.09.07 | 19h41 > >

Nous avons reçu de Geoffrey Nice, substitut de la procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Carla Del Ponte, la mise au point suivante :

J'ai pris connaissance des extraits, publiés dans Le Monde du 7 septembre, du livre de Florence Hartmann, ancienne porte-parole de Carla Del Ponte.

Il y est écrit : "Durant les quatre années du procès Milosevic, jusqu'à son décès en prison en 2006, Geoffrey Nice, le substitut de la procureure Carla Del Ponte, a mal plaidé l'affaire, estime Florence Hartmann. Il souhaitait, faute de preuves, retirer les charges de génocide et de crime contre l'humanité portées contre l'ex-président serbe pour les crimes commis à Srebrenica et durant le siège de Sarajevo. Or ces drames "étaient les deux phases paroxysmiques du projet criminel serbe en Bosnie. Elles étaient aussi les deux plus flagrants symboles de l'incurie des gouvernements occidentaux", écrit l'ancienne porte-parole de Mme Del Ponte. M. Nice s'appuyait sur les conclusions des analystes militaires du parquet. Placés par les Américains et les Britanniques, ces analystes ont, selon Florence Hartmann, "volontairement et systématiquement dissimulé la responsabilité directe de Milosevic dans les crimes en Bosnie et notamment à Srebrenica". Florence Hartmann exprime ces étonnantes allégations à mon égard sans avoir pris la peine de m'interviewer. Si elle m'avait consulté à propos de ces allégations dépourvues de tout fondement, voici ce que je lui aurais déclaré :

En 2001 et 2002, l'équipe de juristes et autres professionnels chargés de l'affaire Milosevic, que j'ai été appelé à diriger, avait exprimé son désaccord avec Mme Del Ponte, qui insistait pour inclure dans l'acte d'accusation contre Milosevic des charges concernant les crimes de Sarajevo et Srebrenica. Ces charges, paraît-il, avaient été incluses contre l'avis des juristes qui, à l'époque, considéraient les preuves existantes comme insuffisantes pour procéder ainsi. Cependant, les actes d'accusation furent confirmés par un juge du Tribunal et, une fois responsable des poursuites, je me suis efforcé de mettre sur pied un débat ouvert sur cette question et à rechercher toutes preuves additionnelles possibles liant Milosevic à ces crimes. De ce fait, j'ai réussi à faire disparaître le désaccord de mes collègues sur la manière de procéder concernant ces charges et j'ai pu persuader les juges que tous les chefs d'accusation concernant Sarajevo et Srebrenica étaient basés sur des éléments de preuve suffisants pour permettre de continuer la procédure. Ce processus est documenté de manière approfondie.

Mme Hartmann n'a pas participé à ce processus. Comme porte-parole, elle n'en faisait pas partie. Elle n'avait accès ni aux documents confidentiels ni aux réunions pertinentes et importantes où les décisions étaient prises. Si son livre suggère néanmoins qu'elle suivait ce processus et était au courant des événements qu'elle mentionne, il est possible qu'elle ait eu accès à certains éléments des archives de Mme Del Ponte dans le but

d'écrire son livre. C'est à l'ONU de mener une enquête pour établir comment cela a pu se passer.

Les insinuations d'après lesquelles j'aurais subi l'influence d'analystes militaires malhonnêtes constituent une invention malveillante. Mme Hartmann connaît parfaitement les noms des analystes militaires avec lesquels j'ai travaillé et leur nationalité. On sait que ces analystes sont au bureau du procureur du Tribunal, ce n'est pas un secret. Mme Hartmann jette ainsi le discrédit sur ces analystes sans fournir aucun élément de preuve et met ainsi en question publiquement, sans la moindre justification, leur intégrité professionnelle.

Article paru dans l'édition du 22.09.07

Copyright Le Monde 2007 Droits de reproduction et de diffusion réservés